

**COMMISSION CENTRALE  
DE L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS**

**Relevé de conclusions de la réunion du mardi 9 octobre 2018**

Étaient présents : Michel DRU, président de la CCOPS, Dominique BRUN-NEY, Sébastien BEAUNE, Lucile MUSSET, Philippe HERMAN, Annabel JAOUEN-PAYE, Anne-Reine BUISINE, Charlotte CHOLLET, Raphaël COHEN, Olivier TRÉTON, Géraldine HELLO, Valérie ROLLO

Étaient excusés : Gaëlle ABGRALL-BARBRY, Françoise BOTTEREL CHARTIER, Stéphane MANZO-SILBERMAN, Vianney DESCROIX Gilles ORLIAGUET, Jean-Paul MIRA, Véronique MOLINA, Raphaël COHEN

**1/ Approbation du compte rendu de la CCOPS du 6 mars 2018**

Approbation à l'unanimité par les membres de la CCOPS.

Le Dr CHOLLET souhaite un point d'information sur l'enquête qui a été adressée au GH pour recenser les lignes de gardes.

M<sup>me</sup> HELLO lui indique que ce recensement a bien été effectué avec l'ensemble des GH. À ce jour le tableau de recensement a été transmis à la DÉFIP pour effectuer une étude entre les données CDS vs PDS.

M. TRÉTON ajoute que l'ARS prévoirait, sans confirmation à ce jour, un plan de diminution de 2 M€ de l'enveloppe PDS de l'AP-HP pour permettre une redistribution sur les autres structures hors AP-HP.

Il indique également une réflexion de l'ARS sur la mutualisation des gardes.

Les membres de la CCOPS rappellent que les gardes sont aussi un complément de salaire non négligeable. Ils soulignent que cette disposition favorisera des départs vers le privé où les médecins auront non seulement une rémunération supérieure, mais aussi une meilleure gestion et organisation notamment dans les blocs opératoires.

Le Dr BRUN-NEY confirme les informations de M. TRÉTON en ajoutant que certaines disciplines sont plus impactées que d'autres.

L'objectif est de retravailler ligne par ligne ce qui est dans le socle ou non et de solliciter les GH à ce sujet pour permettre une nouvelle présentation à l'ARS.

Concernant les gardes d'orthopédie, l'ARS souhaite remplacer par une ½ garde – ½ astreinte, sauf pour Mondor, PSL, HEGP, Beaujon, Bicêtre (*trauma-center*). La décision a été actée, mais aucune date d'application n'a été communiquée.

Si cette modalité est mise en place, le Dr BEAUNE indique que les praticiens subiront une perte salariale également soulignée par le Dr DRU.

Cette enquête sera revue à la CCOPS du 4 décembre 2018.

## **2/ Dépenses de la permanence des soins**

### **➤ État des lieux par GH sur 2017**

Il est remis sur table aux membres de la CCOPS le support d'analyse des dépenses liées à la permanence des soins de 2013 à 2017 par GH.

Le bilan 2017 pour l'AP-HP met en évidence une forte augmentation de la PDS de plus de 4 M€, soit + 4,59 %, auquel il faut ajouter les charges sociales.

Les augmentations sont notamment dues :

- à la suppression des astreintes de sécurité transformées en astreintes opérationnelles ;
- à la revalorisation et à l'augmentation des gardes d'étudiants ;
- à l'augmentation du nombre des prises de gardes des praticiens hospitalo-universitaires ;
- à l'augmentation du nombre de plages additionnelles.

Un focus sur l'hôpital Robert-Debré est réalisé pour expliquer le document.

Le Dr JAOUEN-PAYE indique qu'une enquête interne a été réalisée sur les lignes de gardes de son GH.

Cette enquête a fait apparaître des irrégularités de paiement notamment pour la pharmacie, la réanimation, la maternité, la transplantation rénale et l'ORL : les astreintes avaient été effectuées mais non rémunérées.

Une discussion a été engagée entre la communauté médicale et le GH afin de régulariser ces situations.

Cette régularisation a donc engendré une hausse substantielle des dépenses des astreintes.

Le Dr DRU indique que les dépenses d'intérim ne peuvent pas figurer sur les états de dépenses PDS.

Concernant l'intérim, le Dr BRUN-NEY rappelle les alternatives mises en place au niveau de la région à savoir un tarif basé sur le TTA.

### 3/Questions diverses

- M. MICHEL souhaite connaître la répartition des gardes H/HU entre les seniors et juniors : le logiciel RH ne permet pas à ce jour de distinguer ces différents items.
- Le D<sup>r</sup> BEAUNE souhaite savoir s'il serait possible de disposer des recettes de l'activité réalisée pendant la période de PDS : le logiciel ne nous le permet pas.
- Le D<sup>r</sup> JAOUEN-PAYE demande s'il y a un recensement des chambres de gardes ? Par la COPS locale, la commission *Vie hospitalière* (CVH) ? Ce dossier est un dossier du ressort des CVH locales.
- **Télémédecine-télé expertise** : le D<sup>r</sup> BRUN-NEY indique que ce dossier est encore en genèse notamment dans le cadre des remboursements par l'assurance maladie.

Concernant les transferts d'image, le D<sup>r</sup> BEAUNE indique qu'elles sont réalisées via ORTIF (outil régional de télémédecine en Île-de-France).

#### Prochaine réunion le 4 décembre 2018 à 14h30

Sera notamment inscrit à l'ordre du jour :

- Dans le cadre de la transformation de l'AP-HP : discussion sur les missions essentielles de la CCOPS et les possibilités d'évolution dans le cadre de la nouvelle AP-HP ?